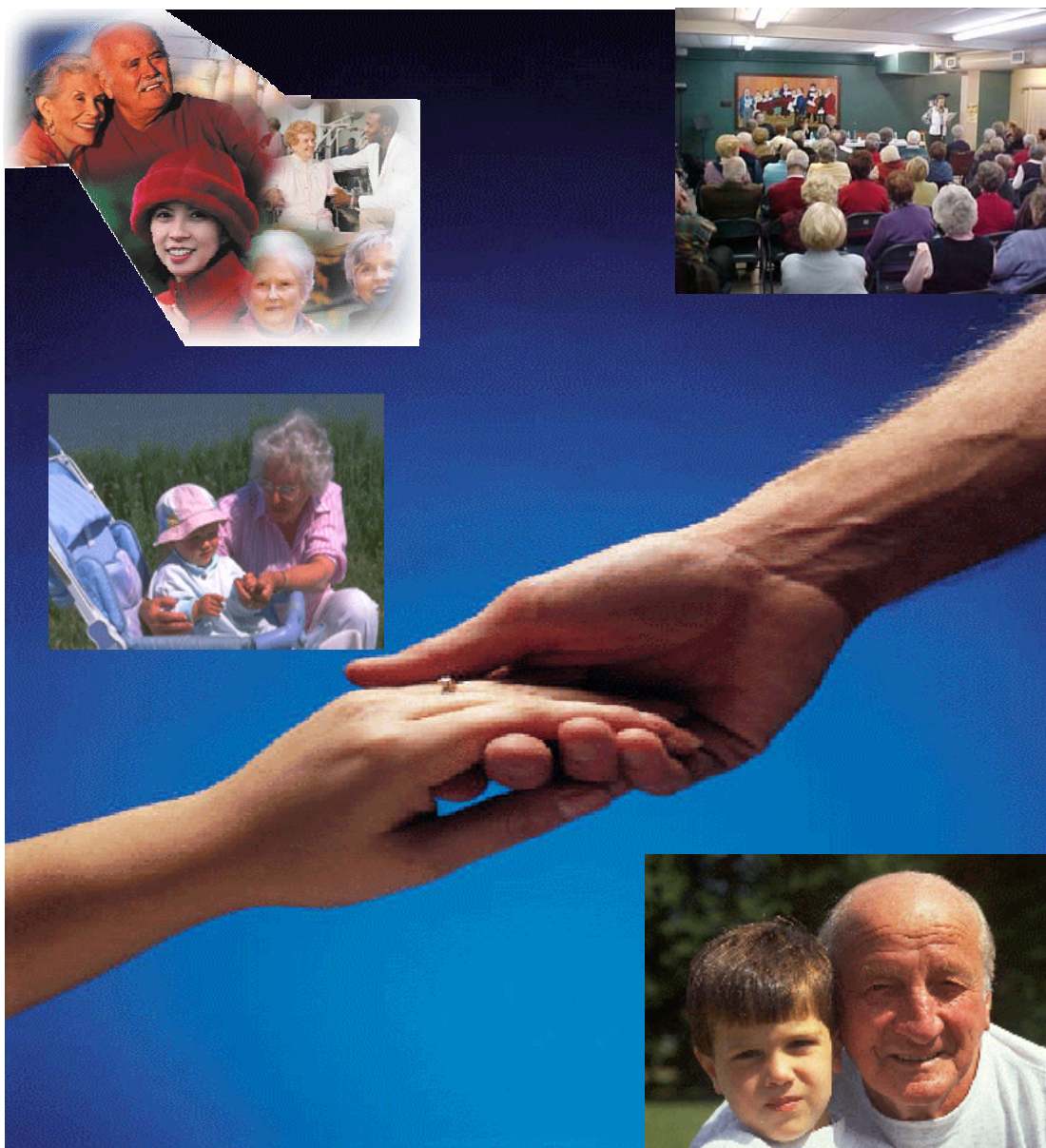


L'autre Parole

Bulletin de l'AQDR Laval

« *Pour Humaniser la Vie des Aînés* »

Vol. 13 Édition Automne 2005



Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à l'adresse ci-dessous

Ce bulletin est publié par l'AQDR Laval. Pour vos commentaires et suggestions, et pour vous inscrire comme membre, communiquez avec notre bureau au 1450, boul. Pie X, local 210, Laval (Québec) H7V 3C1
Tél.: (450) 978-0807 Téléc.: (450) 978-9808 Courriel : aqdrLaval@qc.aira.com
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Éditeur : Claudette Hamel
Conception graphique : Linda Giard

Collaborateurs : Laurent Guay
Andrée Blanchard
Aldéo Bernard
Martin Montoudis
Claudette Hamel
Lise Farley
Laurent Giasson
Jean-Guy Dupéré

Conseil d'administration

Président : Laurent Guay
1er Vice-président : Martin Montoudis
2e Vice-présidente : Claudette Hamel
Secrétaire : Andrée Blanchard
Trésorier : Aldéo Bernard
Administrateurs : Lise Farley
Laurent Giasson
Jean-Guy Dupéré
André Malette
Secrétariat : Linda Giard

Comités :

Fiscalité et revenu	Santé
Logement et transport	Pauvreté
Activités	Communications
Téléphones	Recrutement
Bulletin L'Autre Parole	Site Internet

« Les opinions exprimées dans les différents articles sont la responsabilité exclusive des auteurs des textes et n'engagent pas l'AQDR Laval et ses administrateurs. La forme masculine utilisée dans ce bulletin désigne aussi bien les femmes que les hommes »

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN-1705-9046

Dans ce numéro

Mot du président	page 4
Plan d'action 2005-2006	page 5
Calendrier des activités 2005-2006	page 7
Lettres au Ministre Philippe Couillard	page 8
Les buts, les actions et les réalisations de l'AQDR Laval	page 11
Les médaillés de circonstances	page 11
Sommes-nous coupables de vivre plus longtemps ?	page 12
Comité des résidents	page 14
ACEF de l'île Jésus	page 16
La solitude et l'isolement de nos aînés	page 17
Calendrier des conférences 2005-2006	page 19
Dîner de Noël	page 21
Théâtre d'Art Lyrique de Laval	page 22
Qu'est-ce que l'ALTA ?	page 22
Le droit d'être vieux	page 23
Programme Roses d'Or	page 23
Pièce de théâtre	page 24





Programme Privilège

À titre de membre de l'AQDR vous bénéficiez des économies suivantes sur vos assurances :

Automobile : 12 %
Habitation : 10 %

Pour informations :

Jean-Denis Chartrand
Tél. : (450) 433-6455
1 866 433-6455
28, côte Saint-Louis Ouest
Bureau 001
Blainville (Québec) J7C 1B8

Pierrette Taillon
Tél. : 1 (450)438-2037
981, rue Labelle
St-Jérôme (Québec) J7Z 5N5

France Touchette
Tél. : (514) 865-9687
898, rue Gerbeault
Laval (Québec) H7R 6C5

Lionel Landry
Tél. : 1 (819) 322-5522
1536, montée Gagnon
Val-David (Québec) J0T 2N0

LA PAROLE EST À VOUS...!

En quelques mots, nous aimerions connaître votre opinion et vos commentaires.
Pourquoi ne pas nous les transmettre ?



À : **Courrier des lecteurs**
1450, boul. Pie X, bureau 210
Laval (Québec) H7V 3C1

Télécopieur : (450) 978-9808
Courriel : aqdr_laval@qc.aira.com

TIRAGE DE BILLETS

Si vous désirez participer au tirage de 5 paires de billets pour la présentation de la pièce de théâtre « **Le droit d'être vieux** », présentée le 19 octobre 2005 à la Salle André-Mathieu de Laval, faites-nous parvenir vos coordonnées avant le 11 octobre à l'adresse mentionnée sur la première page de notre journal.

Le tirage aura lieu le 11 octobre prochain lors du déjeuner-rencontre des membres.

NOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

TÉLÉPHONE : () _____



Laurent Guay

Mot du Président

C'est avec beaucoup de fierté que nous vous présentons le Journal « L'Autre Parole, automne 2005 ». C'est une création plus collégiale du comité journal sous la responsabilité de notre dynamique vice-présidente Claudette Hamel qui a accompli un travail gigantesque pour le préparer à l'intérieur des délais imposés et du budget.

Le mois de septembre marque le début de notre 11^{ième} année d'existence et la reprise de nos activités. Vous en trouverez les détails plus loin sous le titre « Le calendrier des activités de l'AQDR Laval de septembre 2005 à avril 2006 ».

Il nous apparaît tout à fait inacceptable que les résidents de Laval n'aient pas accès à la même qualité de traitement de l'infarctus que la population de Montréal, de Québec, de Longueuil, de Gatineau, de Sherbrooke et de Chicoutimi. Aussi, le 14 juin 2005, à l'Assemblée Nationale, M. Vincent Auclair, député de Vimont, a déposé notre pétition contenant plus de 3 600 signatures réclamant un service d'hémodynamique à Laval. Notre démarche a reçu l'appui de plus d'une dizaine d'associations d'aînés de Laval, de la Conférence Régionale des Élus de Laval, du Conseil municipal de Ville de Laval, de l'ASSSL et du CSSSL.

Notre comité santé a écrit à deux reprises (en juin et en juillet 2005) à M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux pour déplorer les problèmes de transport et d'attente encourus par les résidents de Laval devant recevoir des traitements en radio-oncologie. Vous trouverez plus loin copies de ces lettres.

Nous osons espérer qu'une réponse positive du ministre pourra vous être annoncée avant la venue de l'hiver! C'est à suivre attentivement.

Grâce en partie aux programmes d'escompte sur les primes (10% et 12%) de La Capitale assurances générales et de 25% sur la peinture Bétonel, nous avons maintenant plus de 1800 membres qui ont tous, nous l'espérons, une volonté grandissante de se prendre en main. Il est temps de s'occuper de nos affaires et ne plus compter sur les autres ou sur le gouvernement pour être pris en charge.

Il me semble important de faire la promotion de l'engagement social pour contrer la culture de l'indifférence. Ceci pourrait se faire par des campagnes de sensibilisation dans le genre de ce qu'on a vu à la télévision pour contrer l'alcool au volant. Il fut une époque pas très lointaine où il était dans l'ordre des choses de prendre le volant en état d'ébriété. Heureusement, ceci n'est plus acceptable grâce à une intense campagne de sensibilisation des gens.

Nous déplorons le départ de Georgette Mather du conseil d'administration de notre section Laval. Georgette a été membre du conseil d'administration depuis le tout début. Je me console avec l'assurance qu'elle m'a donnée de continuer à nous faire bénéficier de son talent et de son expérience en demeurant très impliquée dans notre comité santé. Je la remercie bien sincèrement pour son grand dévouement et son solide jugement pour tout ce qui touche notre mission de défense des droits.

J'espère avoir le plaisir de vous rencontrer et la chance de connaître vos points de vue lors des prochaines rencontres. En attendant, n'hésitez pas à me faire parvenir vos commentaires par téléphone (450-978-0807) ou par courriel (aqdraval@qc.aira.com).

Laurent Guay, président

Plan d'action pour l'année 2005-2006

1. Sensibilisation au sous-financement de la santé à Laval :

Nous continuons nos démarches de sensibilisation de nos membres, de la population de Laval et des autorités politiques et administratives aux problèmes de sous financement de la santé à Laval. Nous ferons le suivi d'une pétition comptant plus de 3 500 signatures réclamant un service d'hémodynamie à la Cité de la Santé de Laval. Cette pétition a été déposée à l'assemblée nationale le 14 juin 2005.

2. Comités de résidents dans les résidences privées avec services :

Nous avons reçu une subvention pour la mise en place de comités de résidents dans les résidences privées avec services. Nous travaillerons en étroite collaboration avec d'autres organismes tel que la FADOQ de Laval, l'Agence de santé et de Services sociaux de Laval et, dans un esprit de partenariat, avec les administrateurs des résidences impliquées.

3. Publication du journal « l'Autre parole » :

Notre journal « l'Autre Parole » sera publié 2 fois et tiré à plus de 1 800 copies pour nos membres et les associations d'aînés de Laval. Il sera aussi disponible dans les bibliothèques de Laval ainsi que sur notre site Internet.

4. Site Internet avec des articles portant sur la défense des droits :

Nous comptons enrichir notre site Internet en y insérant des articles portant sur la défense des droits et des « liens » permettant aux internautes d'avoir accès à des sites intéressant les aînés.

5. Regroupement des associations poursuivant des objectifs similaires :

Nous allons contribuer à la mise en place de mécanismes pour favoriser le regroupement des associations poursuivant des objectifs similaires afin d'optimiser nos chances de succès dans la poursuite du bien commun. Nous continuerons notre collaboration avec la Table régionale de concertation des aînés de Laval, DIRA Laval, la FADOQ Laval, les Loisirs la Relance, l'APARL, la Place des Aînés de Laval et l'AQDR Provinciale.

6. Service de coupures de presse :

Le service de coupures de presse mis en place en 2004-2005 sera amélioré en 2005-2006 et accessible à tous les membres ainsi qu'aux organismes de Laval.

7. Responsabilisation de nos membres :

Nous continuerons à faire la promotion du devoir du citoyen d'exiger de tous et surtout de lui-même, une grande rigueur intellectuelle afin de se débarrasser des mythes et des préjugés qui viennent trop souvent obscurcir et fausser nos débats. Nous continuerons à faire la promotion de l'engagement social pour contrer la culture de l'indifférence.

8. Revitalisation de notre Conseil d'administration et des comités :

Nous avons amorcé la revitalisation de nos divers comités en décrivant mieux les responsabilités respectives et les attentes des responsables de ces comités tels que santé, logement, publicité, recrutement, soutien à domicile, fiscalité, régimes de retraite.

9. Comité de logement social et services de soutien à domicile :

Nous mettons beaucoup d'énergie dans les dossiers logement social et services de soutien à domicile. Nous espérons recruter de nouveaux membres ayant une grande expérience pouvant servir notre cause et notre mission.

10. Présentation d'une pièce de théâtre « Le Droit d'être vieux » :

Nous allons présenter le 19 octobre 2005, dans le cadre de la Semaine des aînés de Laval, en collaboration avec la FADOQ et Ville de Laval, la pièce de théâtre « Le Droit d'être vieux. » Cette pièce, présentée à nos membres et aux intervenants auprès des aînés, incite à un plus grand respect des droits des aînés en résidence privée.

11. Embauche d'un directeur général :

Nous étudions actuellement la possibilité d'embaucher à temps partiel (3 heures par jour, 5 jours par semaine) une personne retraitée ayant une expérience pertinente dans la défense des droits pour assister le conseil d'administration et les responsables des divers comités dans la recherche et la préparation de mémoires.

Laurent Guay, président



Éliane Doré

Faisant suite au roman historique « *Le Klondyke aventure dorée 1891-1919* », voici le deuxième tome intitulé : « *Héritage doré biographie 1903-1950* », il contient 190 pages et 20 photos anciennes l'accompagnent.

Pierre-Louis Doré, chercheur d'or, légua son héritage durement gagné lors de la ruée vers l'or en 1895. Tous les billets de banque de cet héritage furent enroulés dans une tabatière par ma grand-mère Méлина qu'elle conserva secrètement pendant plusieurs années. Louis-Philippe, mon père fut très étonné et a reçu dignement cet héritage.

Ces deux romans historiques racontent la vie authentique des quatre générations de la famille Doré, c'est-à-dire 60 ans de vie. Des leçons d'amour et de courage sont très présentes dans les deux romans et s'épanouissent comme fleurs au printemps.

La fierté, le courage sans borne et l'évolution des familles ancestrales me permettent de vous dire...

Si vous êtes intéressé à ces deux romans, n'hésitez pas à communiquer avec moi, Éliane Doré au (450) 668-1828

Le calendrier des activités de l'AQDR Laval

Septembre 2005 à avril 2006

- 27 septembre 2005 à 13h30** **Conférence « Un logement selon ses moyens »**
Place des Aînés, 435, boulevard Curé-Labelle, Laval, salle 209
- 30 septembre 2005 à 13h00** **Journée portes ouvertes de la FADOQ**
Centre St-Joseph, 1450, boulevard Pie X, Laval
- 11 octobre 2005 à 8h30** **Déjeuner-rencontre de l'AQDR Laval**
Restaurant Le Mirage, 1825, St-Martin Ouest, Laval
- 19 octobre 2005 à 13h30** **Pièce de théâtre « Le droit d'être vieux »**
Salle André-Mathieu, 475, boul. de l'Avenir, Laval
- 25 octobre 2005 à 13h30** **Conférence «La santé et le bien-être des Lavallois**
Place des Aînés, 435, boulevard Curé-Labelle, Laval, salle 209
- 8 novembre 2005 à 8h30** **Déjeuner-rencontre de l'AQDR Laval**
Restaurant Le Mirage, 1825, St-Martin Ouest, Laval
- 29 novembre 2005 à 13h30** **Conférence « Vieillir avec autonomie »**
Place des Aînés, 435, boulevard Curé-Labelle, Laval, salle 209
- 7 décembre 2005 à 11h30** **Dîner de Noël de l'AQDR Laval**
Restaurant La Sirène, 480, St-Martin Ouest, Laval
- 10 janvier 2006 à 8h30** **Déjeuner-rencontre de l'AQDR Laval**
Restaurant Le Mirage, 1825, St-Martin Ouest, Laval
- 31 janvier 2006 à 13h30** **Conférence « Vivre sa mémoire »**
Place des Aînés, 435, boulevard Curé-Labelle, Laval, salle 209
- 14 février 2006 à 8h30** **Déjeuner-rencontre de l'AQDR Laval**
Restaurant Le Mirage, 1825, St-Martin Ouest, Laval
- 28 février 2006 à 13h30** **Conférence Me J.P. Archambault, bâtonnier**
Place des Aînés, 435, boulevard Curé-Labelle, Laval, salle 209
- 14 mars 2006 à 8h30** **Déjeuner-rencontre de l'AQDR Laval**
Restaurant Le Mirage, 1825, St-Martin Ouest, Laval
- 28 mars 2006 à 13h30** **Conférence « La sécurité des aînés »**
Place des Aînés, 435, boulevard Curé-Labelle, Laval, salle 209
- 25 avril 2006 à 13h30** **Assemblée générale annuelle de l'AQDR Laval**
Place des Aînés, 435, boulevard Curé-Labelle, Laval, salle 209

S.V.P. confirmer votre présence à ces activités au 978-0807

Laval, le 16 juin 2005

Monsieur Philippe Couillard
Ministre de la Santé et des Services Sociaux
Édifice Catherine-de-Longpré
1075, chemin Ste-Foy, 15^{ième} étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : La radiothérapie à Laval

Monsieur le Ministre,

En 2002, avec 16 semaines d'attente, l'AQDR Laval, par l'intermédiaire d'un de ses membres, a constaté ce qu'il advenait des lavalloises souffrant d'un cancer du sein nécessitant de la radiothérapie.

Or, trois ans plus tard, encore par l'intermédiaire d'un de nos membres, nous constatons que la situation s'est détériorée. En effet, en 2002, les malades de Laval pouvaient se rendre à Trois-Rivières pour y obtenir leur traitement de radiothérapie à l'intérieur d'un délai de huit semaines.

Aujourd'hui, l'attente est de douze à seize semaines partout dans la province selon l'hôpital Notre-Dame et le Centre national de coordination en radiothérapie. Il n'y a donc plus de débouchés ni à Trois-Rivières ni ailleurs.

Sur son site Internet, le Ministère de la Santé et des Services Sociaux annonce pourtant que l'attente se situe entre zéro à huit semaines. Nous interrogeons sérieusement les orientations de votre ministère et sa volonté réelle de répondre rapidement aux besoins de la population, notamment en matière de cancer. Nous savons que les services de chirurgie et de chimiothérapie sont rapidement disponibles, mais il en va tout autrement des traitements en radiothérapie.

Nous avons donc fait plusieurs représentations auprès de Madame Michelle Courchesne, Ministre responsable de Laval, en faveur d'un centre de radiothérapie à la Cité de la Santé de Laval qui permettrait de mieux desservir toute la population de la couronne Nord de Montréal.

Dans le Courrier de Laval du dimanche 12 juin 2005, on nous fait remarquer que, cette année, l'argent neuf investi à Laval, soit 12,4 M\$, ne représente que 1.5% du 826 M\$ versés au réseau provincial alors que notre population représente plus de 4.7% de la population du Québec.

On nous demande encore et toujours de la patience au sujet du sous-financement chronique en santé de notre région. Or, on apprend que l'atteinte de l'équilibre avec la moyenne provinciale en santé se fera non plus dans cinq ans mais dans 10 ans. Nous en déduisons que notre proximité avec Montréal fait de nous une région de deuxième classe.

Monsieur le Ministre, d'où vient cette culture d'inégalité constante pour une population donnée? Nous interrogeons sérieusement les intentions du Ministère de la Santé et des Services Sociaux. En vertu de quel principe on a le droit de cibler et d'exploiter une population de la sorte? Ne payons-nous pas autant de taxes que les autres québécois?

Aussi, nous comptons sur une intervention rapide de votre part pour rétablir une certaine équité tout en diminuant le temps d'attente des citoyens de Laval en radiothérapie.

Veuillez recevoir, Monsieur Couillard, mes salutations distinguées.

Laurent Guay, président

c.c : Mme Michèle Courchesne, ministre responsable de la région de Laval
Messieurs les députés de Laval
M. Gilles Vaillancourt, maire de Ville de Laval
M. Jacques Cotton, directeur-général CSSSL
M. Claude Desjardins, président directeur-général ASSSL
Dr Pierre Audet-Lapointe, directeur Coalition Priorité cancer
Dr Antoine Loufti, directeur de la lutte contre le cancer MSSS
M. Benoit Giroux, président de la Table de concertation des aînés de Laval

Le 15 juillet 2005

Monsieur Philippe Couillard
Ministre de la santé et des services sociaux
Edifice Catherine-de-Longpré
1075 Chemin Ste-Foy 15^e étage
Québec (Québec)
G1S 2M1

Objet : La radiothérapie de Laval

Monsieur le Ministre de la santé et des services sociaux,

Notre lettre du mois de juin dernier attirait votre attention sur les délais d'attente en radiothérapie. Selon le VÉCU de certains de nos membres, le temps d'attente s'étalait sur une période de 3 mois à 6 mois. Ces chiffres que nous vous fournissions contredisaient les rapports officiels que votre ministère et les ADRLSSS reçoivent et selon lesquels le délai ne dépasserait pas 8 semaines.

Quelle ne fut pas notre surprise d'entendre sur les ondes de CKAC ce matin, vendredi 15 juillet 2005, lors d'un bulletin de nouvelles diffusé entre 08 h 00 et 09 h 00, que des « quotas » existent pour le traitement du cancer par radiothérapie.

La Cour Supérieure vient d'ordonner à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont de permettre au docteur Monique Lessard de traiter immédiatement deux patientes. Celle-ci était disponible pour traiter les dames en question et les appareils technologiques également, mais la radio-oncologue ayant, selon les critères établis le 15 juin 2005, atteint son « quota » ne pouvait procéder, ce qui retardait d'autant le traitement de ces dames.

Monsieur le Ministre, vous nous trouverez sans doute bien naïves, puisque nous n'avions jamais pensé que des « quotas » existaient en matière de radiothérapie. Ce traitement revêt à nos yeux une telle importance que l'idée de « quotas » en ce domaine n'avait jamais effleuré nos esprits. Si personne de votre ministère, de l'ADRLSSS de Laval ou du CHARL ne nous a informés de l'existence d'une telle mesure c'est sans aucun doute parce que tous ces gens croyaient que nous savions... c'est du moins ce qu'il nous plaît de croire....

Le Conseil de la santé et du bien-être a produit en mars 2005 un « Guide pour l'élaboration du projet de déclaration des droits et des responsabilités en matière de santé et de bien-être. » Réfléchissant sur le droit à de l'information, le Conseil souligne que « cette information doit être fiable, pertinente et éclairante sur le système de services de santé et de services sociaux. » Concernant le droit à la participation des citoyennes et des citoyens, le conseil signale que « ce droit implique que les citoyennes et les citoyens puissent participer de façon éclairée aux débats portant sur les enjeux du système. »

Comment offrir une participation éclairée quand des mesures aussi importantes que celle de l'existence de quotas en radiothérapie soit passée sous silence? Ce silence nous attriste et nous laisse soupçonner l'existence d'autres silences.

Monsieur le Ministre, lors de nos échanges avec des représentants de votre ministère ou de l'ADRLSSS, nous mettons sur table le vécu de nos membres, et nous aimerions avoir l'assurance que nos vis-à-vis se soucient de nous informer pleinement et correctement.

L'attente de traitement en radiothérapie est inacceptable et l'est encore davantage si elle résulte de l'imposition de quotas. Nous savons, Monsieur le Ministre, que la santé des Québécois vous tient à cœur. C'est pourquoi nous vous demandons d'intervenir dans la question des délais que vivent les personnes atteintes de cancer en attente de radiothérapie.

Nous espérons également que la mission du Commissaire à la santé et au bien-être assurera le respect des droits des citoyennes et des citoyens à un service de santé de qualité, à de l'information fiable afin qu'ils puissent offrir une participation éclairée aux débats concernant les enjeux du système en santé.

Recevez, Monsieur le Ministre de la santé et des services sociaux, nos salutations distinguées.

Georgette Mather
Liliane Lecompte
Odette Guay
Comité de santé AQDR LAVAL

La différence entre hémodynamie et hémodialyse :

Hémodynamie : Discipline médicale qui étudie les différents facteurs régissant la circulation du sang dans l'organisme.

Hémodialyse : Épuration extra rénale du sang effectuée par un appareil extérieur au corps en cas d'insuffisance rénale.

LES BUTS, LES ACTIONS ET LES RÉALISATIONS DE CHAQUE COMITÉ DE L'AQDR DE LAVAL

Saviez-vous que :

-L'AQDR de Laval est disposé à vous informer et à vous diriger aux ressources existantes dans la région de Laval en matière de logement.

-Si vous croyez que l'AQDR de Laval peut vous aider à ce sujet, il nous fera plaisir de vous orienter afin que vous puissiez, dans la mesure du possible, résoudre votre problème, et ce, en nous écrivant à :

L'AQDR de Laval
1450, boul. Pie X, bureau 210
Laval (Québec) H7V 3C1

ou notre courriel : aqdrlaval@qc.aira.com
ou notre site web : www.aqdr.org

**Claudette Hamel, 2^e Vice-présidente
Responsable du Comité Logement Social
à l' AQDR LAVAL**

LES MÉDAILLÉS DE CIRCONSTANCES

Présentement, nous vivons dans un monde où il faut performer et être de plus en plus concurrentiel dans tous les domaines.

Est-ce que nous pourrions continuer à se sentir acceptés sans être obligés de devenir compétitif et performant ?

Un individu ne pourrait-il pas mériter de gagner cette médaille, après avoir gagné sa vie honorablement, pour le simple fait qu'il a atteint un âge vulnérable et vénérable sans qu'il y ait de la performance ?

Bien se nourrir, faire de l'exercice, mener une vie équilibrée c'est ce que nos médaillés souhaitent ardemment.

Les périodes de vie de ces médaillés pourraient être récompensées par des médailles olympiques, soit l'or, l'argent et le bronze, à chaque décennie, à partir de la soixantaine pour la médaille d'or et ainsi de suite.

Nous pourrions ainsi espérer vivre le plus longtemps possible pour gagner cette médaille, et ce, sans concurrence et sans autres conditions.

Le phénomène de ces personnes, c'est qu'ils ne veulent pas se faire cataloguer pour des gens de l'Âge d'Or, et ils sont mécontents que l'on prononce ces mots. Et pourquoi!

**« Vieillir,
c'est encore le seul
moyen qu'on ait trouvé
de vivre longtemps. »**

Vivant dans un monde de mondialisation, même si c'est utopique et démesuré, je crois que nous devons se rattacher à nos valeurs et vivre de notre mieux le moment présent à chaque jour.

N'est-il pas louable de mériter ces médailles sans devoir performer? Il fut un temps, avant la retraite, où nous devions être efficaces pour simplement survivre.

Aujourd'hui, il faut y croire que tout est possible pour nous et voir à s'organiser en conséquence.

La population en général, et surtout chez les personnes de 20 à 40 ans, devrait reconnaître que nous méritons avec honneur toutes les étapes que nous avons franchies collectivement.

C'est à eux les 20 à 40 ans que revient cette relève, afin qu'ils puissent aussi être des médaillés olympiques à leur tour.

**Laurent Giasson, Administrateur
Responsable du Comité Vigilance
Politique à l'AQDR LAVAL**



Martin Montoudis

Opinion sur deux dossiers vitaux pour les aînés :

**LE RAPPORT DU COMITÉ MÉNARD
SUR LA PÉRENNITÉ DES SERVICES DE SANTÉ.**

**LE JUGEMENT DE LA COUR SUPRÊME
DANS L'AFFAIRE CHAOULLI.**

SOMMES-NOUS COUPABLES D'ÊTRE VIVRE PLUS LONGTEMPS?

Le Rapport Ménard nous annonce une vraie bonne nouvelle : nous allons vivre plus longtemps. La mauvaise nouvelle : nous coûtions et nous allons coûter très cher au gouvernement et dans 20 ans, il ne restera plus que deux travailleurs actifs pour une personne âgée, pour supporter un trop lourd fardeau fiscal. Mais à qui la faute ? Pas aux personnes âgées.

Pourquoi faut-il que ce soit toujours le « monde du travail » qui paie? Pourquoi le « monde des affaires », de la finance et de la spéculation boursière ne donne rien? C'est pourtant bien les compagnies qui font disparaître le monde du travail, en s'automatisant, en délocalisant leur production dans d'autres pays

où la main d'œuvre ne coûte rien, en créant le chômage et en enrichissant de plus en plus leurs actionnaires

Dépenses du gouvernement en santé

**1995 : 35,4 %
2005 : 43 %
2030 : 68 % ???**

Monsieur Jacques Ménard (banquier) n'en dit rien dans son rapport. Il n'a rien dit sur ce que coûtent les jeunes et les moins jeunes. Il n'a rien dit sur l'apport économique et social des personnes âgées. Il n'a rien dit sur les impôts et les taxes que nous avons payés toute notre

vie et que nous allons payer jusqu'à notre dernier jour. Pourquoi en faire une guerre de génération ? Pourquoi ne pas parler des vrais problèmes ? Ceci dit, parlons de la mauvaise nouvelle du rapport qui à toute fin pratique propose de faire

payer, encore une fois, la note des coûts des services de santé, par les gens à faible revenu et à la classe moyenne, accroissant encore l'écart entre riches et pauvres.

Quant au jugement de la cour suprême dans l'affaire CHAOULLI qui donne le droit à une personne d'utiliser son argent pour se prendre une assurance médicale privée afin de se faire soigner, il ouvre la voie à un système de santé à deux vitesses, un pour les riches et l'autre pour les pauvres. Le gouvernement du Québec s'est vu accorder par la cour suprême du Canada un sursis d'application d'un an, ce qui va lui permettre, on l'espère, de tenir un débat de fond sur la question de la place du privé dans le secteur de la Santé. Sinon, l'autre solution, beaucoup plus délicate, serait que le Québec invoque la disposition de « la clause nonobstant » pour se soustraire au jugement.

Disons-le tout de suite, une telle assurance médicale privée coûtera une fortune et peu d'assureurs prendront le risque de l'offrir. Avec toutes les restrictions que cette assurance médicale aura, inutile d'y penser pour les aînés. Récemment, en Angleterre et en Australie, l'assurance privée a diminué de beaucoup parce que les services publics répondent mieux à la demande.

Revenons sur les coûts de la Santé.

Si la pérennité des services de Santé est une question d'argent, cherchons d'autres solutions pour renflouer la « Caisse-Santé » sans taxer directement ou indirectement les contribuables qui en ont assez de toujours payer. Soyons donc modernes et n'ayons pas peur du changement.

Que pensez-vous d'aller chercher nos sources de financement chez ceux qui ne paient pas d'impôts, ceux qui nous rendent malades, ceux qui nous appauvrissent, ceux qui nous polluent ?

Que pensez-vous de régler, une fois pour toute avec le fédéral, le déséquilibre fiscal qui nous permettrait de récupérer 2,7 milliards par année.

Pour renflouer la « Caisse-Santé » que pensez-vous :

- D'augmenter les impôts des entreprises qui sont actuellement moins taxées ici que chez nos voisins.
- D'augmenter la taxe sur les bénéfiques.
- D'avoir de fortes amendes dissuasives contre les pollueurs industriels qui nous empoisonnent.
- D'enquêter sur les paradis fiscaux et les corporations qui échappent aux lois fiscales du pays.
- D'enquêter également sur les 70 % des compagnies qui ne paient aucun impôts et trouver les moyens de les faire payer.
- De freiner l'explosion des coûts exorbitants des médicaments et des équipements médicaux.
- D'augmenter les taxes sur la mal-bouffe, les boissons gazeuses, le fast-food, les aliments transformés, les T.V. dîners, les chips, les croustilles, les confiseries etc. qui nous rendent obèses, diabétiques, cancéreux et cardiaques.
- De voir ce qu'on peut faire avec le rapport SÉGUIN sur la réforme de la fiscalité qui est resté sur la tablette.
- D'avoir, comme avant, une taxe de luxe sur les parfums, les cosmétiques, les bijoux, les accessoires de mode, les jeux vidéo, etc.
- De taxer les transactions boursières.
- De surtaxer les véhicules utilitaires, bateaux, motos marine, motoneiges, 4 x 4, VTT etc.
- D'avoir l'obligation de détenir une assurance accident (privée) pour ceux qui font des sports extrêmes ou des activités à risques élevés qui en cas d'accident devraient être exclus de l'assurance santé, et on ne paierait pas pour ceux qui se blessent en s'amusant.

Et que pensez-vous, si je vous propose la « source » de revenu la plus importante qui serait de déclarer l'eau « chose publique et collective » et mettre en place un système de redevance sur son utilisation comme sur le pétrole ?

Je suis persuadé que chacun d'entre vous avez trouvé d'autres solutions pour palier au déficit appréhendé de notre « Caisse-Santé » et vous n'êtes pas les seuls.

C'est pour cela que le gouvernement doit, dans une logique de solidarité et de responsabilité sociale et démocratique, avant de prendre sa décision, s'assurer d'avoir un vrai débat public le plus large possible en commission parlementaire, pour parler des vraies solutions avec le monde de



Andrée Blanchard

L'Association Québécoise de défense des droits des retraités de Laval (AQDR) a été mandatée par l'AQDR provinciale pour mettre sur pied des comités de résidents dans le réseau privé de résidences pour aînés avec services à Laval. Le secrétariat des aînés a approuvé ce projet.

L'AQDR Laval a obtenu une subvention dans le cadre du programme « Nouveaux Horizons » pour les aînés pour la formation des dits comités. Afin de mieux cerner le rôle de tels comités, nous parlerons dans un premier temps des comités des usagers dans le réseau d'hébergement public.

Au niveau des établissements publics, la loi actuelle sur les services de santé et les services sociaux prévoit à l'article 209 l'obligation de mettre sur pied un comité pour les usagers dans les établissements publics et dans les établissements privés conventionnés. Le projet de loi numéro 83 renforce cette obligation. Il est aussi question de la composition des comités. Il est écrit que

la santé, avec des économistes, des chercheurs, des universitaires et avec la société civile.

Le problème est posé. À la population d'y répondre. L'AQDR sera là pour vous représenter et défendre vos droits.

**Martin Montoudis, 1^{er} Vice-président
Responsable du Comité Retraite à l'AQDR
LAVAL**

COMITÉ DES RÉSIDENTS

ce comité se compose d'au moins cinq membres élus par tous les usagers de l'établissement. La majorité de ces membres doivent être des usagers.

Toutefois s'il est impossible d'avoir une majorité d'usagers sur le comité, ceux-ci peuvent élire toute autre personne de leur choix pourvu que cette personne ne travaille pas pour l'établissement ou n'exerce pas sa profession dans un centre exploité par l'établissement.

Les fonctions du comité des usagers sont décrites à l'article 212 de cette même loi et sont les suivantes :

1. Renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations;
2. Promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers et évaluer le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services obtenus de l'établissement;
3. Défendre les droits et les intérêts collectifs des usagers ou, à la demande d'un usager, ses droits et

ses intérêts en tant qu'usager auprès de l'établissement ou de toute autorité compétente;

4. Accompagner et assister, sur demande, un usager dans toute démarche qu'il entreprend y compris lorsqu'il désire porter une plainte conformément aux sections I, II, III du chapitre III du titre II de la présente loi ou en vertu de la loi sur le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux (chapitre P-31.1).

Comme nous faisons référence aux établissements d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) plus particulièrement, nous retrouvons en très grand nombre les répondants des usagers (conjoint, enfants, tuteurs, etc.) au niveau des comités des usagers puisque la clientèle hébergée présente un profil de lourde perte d'autonomie tant au niveau physique que cognitif.

Nous savons tous que le réseau public est débordé et ne suffit plus à la demande. Par conséquent, le réseau privé d'hébergement se développe en grand nombre. Nous retrouvons sur le marché des résidences de type chambres et pension de 9 personnes et moins, des résidences d'hébergement de 10 personnes et plus, des centres d'hébergement privés de soins de longue durée (CHSLD) avec permis du Ministère de la Santé et des Services Sociaux et des résidences à logements pour aînés avec services.

L'AQDR s'est penchée sur cette dernière catégorie de ressources pour aînés, et à Laval, nous comptons plus ou moins 55 résidences privées dont au moins 10 sont des résidences à logements avec services. Le Comité interministériel sur le logement définit une résidence privée d'hébergement pour aînés de la façon suivante :

« Une résidence pour personnes âgées est un immeuble d'habitation collective où sont offerts, contre le paiement d'un loyer, des chambres ou des logements destinés à des personnes âgées et une gamme plus ou moins étendue de services, principalement reliés à la sécurité et à l'aide domestique ou à la vie sociale, à l'exception d'une installation maintenue par un établissement et d'un immeuble ou d'un local d'habitation où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire ou d'une ressource de type familial. »

La clientèle qui se retrouve en logement pour retraités avec services est généralement autonome. La moyenne d'âge est cependant plus élevée qu'antérieurement. À Laval, la majorité des directions de ces résidences à logements avec services ont mis sur pied des comités de résidents ou des comités à thèmes qui regroupent des locataires. À titre d'exemple, un comité de loisirs fera des suggestions sur le type d'activités à privilégier. Il n'y a pas de modèle unique puisque les directions répondent aux besoins des résidents qui désirent s'impliquer et il peut arriver qu'un groupe préfère des comités à thèmes au lieu d'un comité de résidents qui voit à l'ensemble des activités de la résidence.

Afin de bien mener ce projet nous souhaitons obtenir l'accord des directions des résidences. Au niveau de notre plan d'actions c'est la première démarche inscrite et nous comptons rencontrer ces personnes à l'automne pour leur faire part des objectifs poursuivis.

Au niveau gouvernemental, il est de plus en plus question de l'Empowerment des aînés et les comités de résidents est un des moyens pour favoriser cette prise en charge.

Toujours dans cet objectif, Mme Michèle Charpentier du département de travail social à l'Université du Québec à Montréal a préparé un plan de formation pour encadrer le processus d'intervention visant l'implantation de comités de résidents.

Il est certain qu'il y a encore beaucoup à faire et nous comptons travailler en collaboration avec tous les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux, du réseau d'hébergement privé et la Fédération de l'Âge d'Or de Laval qui apprécie déjà depuis près de 10 ans la qualité de vie et des services en

résidences privées par le biais du Programme Roses d'Or.

Si vous avez des commentaires ou suggestions suite à la lecture de ce texte, nous apprécierions les connaître soit par :

Par courriel : aqdr.laval@qc.aira.com

Par téléphone : (450) 978-0807

Par lettre : 1450, boul. Pie X, bureau 210, Laval (Québec) H7V 3C1

**Andrée Blanchard, Secrétaire
Responsable du Comité des Résidents à
l'AQDR LAVAL**



ACEF de l'Île-Jésus

C'est quoi l'ACEF

L'Association coopérative d'économie familiale de l'Île-Jésus est un organisme communautaire à but non lucratif spécialisé dans les domaines du budget, du crédit et de la consommation.

L'ACEF a comme mandat d'offrir des services facilitant l'atteinte de l'équilibre du budget familial ou personnel. Elle soutient également les consommateurs aux prises avec des pratiques commerciales douteuses en les informant sur leurs droits et leurs recours, (exemple : lettre de mise en demeure, agence de recouvrement).

Volet logement

Ce nouveau service aura pour mandat d'aider les locataires de Laval. Particulièrement ceux à faible revenu. Comment ? En répondant à leurs questions, par téléphone, sur leurs droits et obligations (bail, réparations, régie du logement...) nous

travaillerons également à favoriser le développement du logement social à Laval.

**France Desroches, volet logement
(450) 662-0255**

Pour nous rejoindre :

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi.

De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Téléphone : (450) 662-9428

Télexcopieur : (450) 662-2647

Courriel : aceflavantages.net

Site Web : www.consommateur.qc.ca

Adresse :

1686, boul. des Laurentides

Bureau 103

Vimont, Laval H7M 2P4



Claudette Hamel

LA SOLITUDE ET L'ISOLEMENT DE NOS AÎNES



ÊTRE entouré, avoir des amis, des connaissances, avoir quelqu'un avec qui partager ses préoccupations, tout cela ajoute à la qualité de la vie. Mais lorsqu'il est question des personnes âgées ou lorsque les aînés abordent eux-mêmes le sujet, on parle facilement de solitude et d'isolement et une qualité de vie diminuée.

L'isolement signifie qu'on a peu de contacts, soit par la gêne, la perte d'un être cher, la maladie, l'éducation reçue, les dépendances d'alcool ou autres, le manque d'autonomie financière. Finalement, le manque de soutien à domicile peut être un facteur qui va accentuer l'isolement d'une personne âgée en l'obligeant à consentir à un hébergement dans une résidence d'accueil, coupant ainsi les liens avec son entourage immédiat.

La solitude est autre chose, c'est la sensation d'être à part, seul, surtout si nous vivons dans un milieu moins urbain. Nous croyons que les personnes âgées, qui ont été autonomes et indépendantes durant leur

vie, se sentent maintenant dépendantes envers leur entourage immédiat, et par le fait même, elles s'isolent pour ne pas déranger les leurs et négligent de se confier et d'exprimer leurs vrais besoins réels.

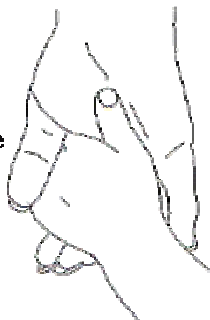
Combattre l'isolement et la solitude, c'est un enjeu capital dans nos sociétés de performances et de réussite. Il s'agit de restituer à chaque personne une place voire un rôle dans la société, quel que soit son âge. Et les plus âgés, qui nous ont préparé le chemin, ont une place imminente.

À tous les âges, ne devrait-on pas pouvoir répondre positivement à la question : ***Si je suis vieux ou veille, sans grande autonomie, y aura-t-il quelqu'un pour m'accompagner dans ma fin de vie, en me sentant aimé (e) ?***

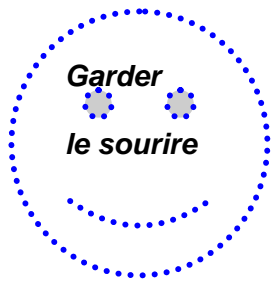
**Claudette Hamel, 2^e Vice-présidente
Responsable du Comité Logement Social
et Comité Journal à l'AQDR LAVAL**

Le temps s'écoule doucement, mais éternellement
Au rythme des saisons, à la cadence du vent
Au sablier des ans, dans ce renouvellement
Vivons chaque minute de ces instants présents

Un
rayon
de
lumière



Vous avez besoin de vous confier :
Le Centre d'écoute Laval :
450-664-2787



**Des petites capsules...de
santé....des nouvelles, des
trucs...! Alors lisez-ceci**

**Vous voulez vous renseigner
davantage...Communication Québec
vous offre gratuitement toutes sortes de
brochures, comme : « Que faire lors
d'un décès » « Pour les 55 ans et plus »
et bien d'autres...!**

**Vous désirez avoir des
informations ou
modifications à
l'Assurance-médicaments
depuis le 1^{er} juillet 2005,
voir les sites Internet :**

**www.aqdr.org
www.ramq.gouv.qc.ca**

**Vous partez en
Voyage...un
vaccin.....?
Clinique Santé
Voyage de Laval
450-629-1120**

**Vous voulez trouver un bon sommeil, voici
quelques petits conseils ZZZ.....!**

- 1- Prenez un bon bain avec des huiles
essentielles, comme la lavande.**
- 2- Couchez-vous et levez-vous à la même heure
tous les jours.**
- 3- Coupez le sucre, la caféine, l'alcool et essayer
de couper la nicotine....peut-être.**
- 4- Faites de l'exercice tôt le matin.**
- 5- Faites de votre chambre un oasis de calme et de
tranquillité.**
- 6- Votre matelas est-il confortable pour le dos ?**
- 7- La lumière vous dérange, alors investissez dans
des stores plus épais.**
- 8- Une bonne lecture ou des techniques de
relaxation pour vous libérer du stress de la
journée.**

**UNE NOUVEAUTÉ CETTE ANNÉE À L'ASSOCIATION : Pour les lève-tôt,
un déjeuner-rencontre pour le plaisir d'échanger avec vous tous! Voir
les détails du calendrier des activités 2005-2006. N'oubliez pas nos
conférences!**

LE CALENDRIER DES CONFÉRENCES-CAUSERIES POUR L'ANNÉE 2005-2006



UN LOGEMENT SELON MES MOYENS : 27 SEPTEMBRE 2005

Conférencier : André Dénomée, d.g. Office municipal d'habitation

Conférencière : Carole Duchesne, conseil d'administration FADOQ Laval

Conférencière Sylvie Guibord, Société d'habitation du Québec

Tôt ou tard, les aînés ont à faire un choix souvent déchirant d'un nouveau milieu de vie lorsqu'il ne peuvent plus rester autonomes dans leur maison ou logement actuel.

Les sujets suivants seront abordés :

- *Les diverses options d'habitation offertes aux aînés ?*
- *Les avantages et les inconvénients de ces options ?*
- *Comment obtenir de l'aide à demeurer dans un milieu qui nous convient ?*

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES LAVALLOIS : 25 OCTOBRE 2005

Conférencière : Dr. Nicole Damestoy, directrice de santé publique à Laval

Comment nous portons-nous ? La santé des Lavallois se compare-t-elle à celle de l'ensemble de la province. Quels sont les défis auxquels nous aurons à faire face au cours des prochaines années ? Si nous voulons améliorer la santé et le bien-être des Lavallois, sur quoi devrions-nous travailler ? Comment s'y prendre ? Avec qui faut-il s'associer ?

VIEILLIR AVEC AUTONOMIE AVEC OU SANS ALCOOL, PILULE ET CASINO : 29 NOVEMBRE 2005

Conférencier : Guy Vermette

La conférence portera dans un premier temps sur la nature véritable du vieillissement et ses enjeux au regard de l'autonomie si chère à chacun(e) pour sauvegarder sa dignité. Dans un deuxième temps, elle abordera la place que peut occuper l'alcool, les pilules et le casino dans le maintien de cette autonomie. Si vieillir implique un ralentissement, des pertes ainsi qu'une augmentation du besoin de dépendance, il y a des acquis nécessaires à préserver ainsi que des gains à acquérir pour nourrir son autonomie. Il en va ainsi du sens à donner à son existence.

Cette conférence s'adresse aux personnes qui attendent de la vie que la jeunesse du cœur puisse servir d'inspiration.

VIVRE SA MÉMOIRE : 31 JANVIER 2006

Conférencière : Guillemette Isnard, neurobiologiste et auteure

Qu'est-ce que la mémoire ? Est-ce un simple outil que l'on entraîne comme un muscle par des exercices ? Quand on y réfléchit, la mémoire de la vie quotidienne prend sa source dans notre

émotivité, voire dans les mémoires ancestrales et collectives. Vous découvrirez les mécanismes de la mémoire sur le plan théorique et apprendrez à développer attention et concentration et à éveiller ces différentes mémoires.

SUJETS À DÉTERMINER : 28 FÉVRIER 2006

Conférencier : Me Jean-Pierre Archambault, bâtonnier de Laval

LA SÉCURITÉ DES AÎNÉS : 28 MARS 2006

Conférencier : En collaboration avec la police communautaire de Laval et une institution financière

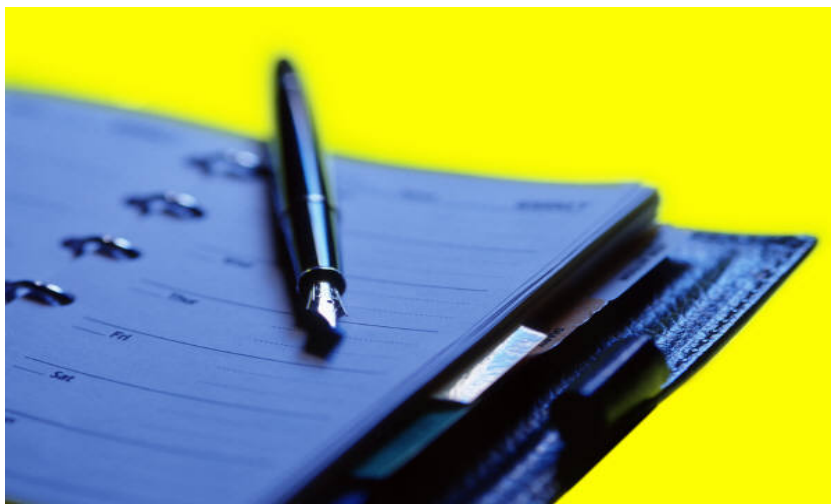
Les personnes âgées sont des cibles faciles pour les fraudeurs et les criminels. Cette lâcheté payante est possible à contrer.

La conférence portera sur les sujets suivants :

- Fraude par carte de crédit et de débit
- Paieement par Internet
- Sollicitations par téléphone, par courrier etc...
- Sécurité à domicile (système d'alarme)
- Usage sécuritaire des guichets automatiques
- Monnaie contrefaite
- Sondages et demandes d'informations téléphoniques
- Voyager en sécurité

**Place des Aînés
435, boulevard Curé-Labelle, Laval, salle 209
côût d'entrée : 2\$ (1\$ membre)**

**S.V.P. confirmez votre présence au : (450) 978-0807
Place limitée**



UN RAPPEL À VOTRE AGENDA SUFFIRAIT!

Dîner de Noël

AQDR Laval



Notre dîner de Noël aura lieu
le mercredi 7 décembre, à 11h30
au restaurant La Sirène
480, boulevard St-Martin Ouest, Laval

Au menu

Tournedos filet médaillon
(riz, sauce champignons au vin et légumes)

Filet de poulet
(riz, légumes, patates et sauce)

Cannelloni de veau frais
(avec fromage gratiné sauce tomate)

Potage, salade, dessert, café, thé

Prix de présence et animation

**Veillez nous contacter pour avoir plus d'informations et pour les réservations au
numéro de téléphone suivant : (450) 978-0807.**

Mon beau sapin

*Mon beau sapin, roi des forêts,
Que j'aime ta parure !
Quand par l'hiver, bois et guérets
Sont dépouillés de leurs attraits,
Mon beau sapin, roi des forêts,
Tu gardes ta parure.*

*Toi que Noël planta chez-nous,
Au saint anniversaire,
Joli sapin, comme ils sont doux,
Et tes bonbons et tes joujoux,
Toi que Noël planta chez-nous,
Par les mains de ma mère.*





THÉÂTRE D'ART LYRIQUE DE LAVAL

430, 5^e Rue, Laval (Québec) H7N 1Z6



Le Théâtre d'art lyrique de Laval fête ses 25 ans

C'est le temps de s'abonner

Avec l'arrivée de l'automne, le Théâtre d'art lyrique de Laval entreprend avec enthousiasme sa 25^{ème} saison musicale, qui s'annonce riche en couleurs elle aussi! Pour débiter en beauté les 25 et 27 novembre prochains, un classique parmi les classiques, La Bohème, de Giacomo Puccini. Suivra ensuite un programme double les 24 et 26 février 2006, où seront interprétés Docteur Miracle, de Georges Bizet, et Angélique, de Jacques Ibert. Pour clôturer la saison les 28, 29 et 30 avril, la troupe aura le plaisir de chanter en primeur une pièce composée spécialement pour l'occasion, d'après un scénario de Sylvie Lemay. Comme à l'habitude, tous les concerts seront présentés en français, à un coût raisonnable, soit 60\$ l'abonnement de saison.

Depuis sa fondation en 1981, le Théâtre d'art lyrique de Laval se donne pour mission de promouvoir le développement et

l'accessibilité de l'art lyrique, pour le plus grand plaisir du public amateur d'opéra et d'opérette. Au fil des ans, plus de 500 personnes ont partagé leur passion en participant à la production de plus de 70 grandes œuvres du répertoire classique.

Pour célébrer son quart de siècle, le Théâtre d'art lyrique de Laval organise une soirée de retrouvailles qui aura lieu samedi le 29 octobre prochain. Tous ceux et celles qui ont, de près ou de loin, contribué au succès de la troupe sont conviés à cette grande fête. Pour obtenir plus d'information et vous inscrire à l'avance, veuillez nous contacter par téléphone au (450) 687-2230, par télécopieur au (450) 687-1916, ou par courriel à l'adresse suivante : tall@supernet.ca. Bienvenue à tous nos anciens !

Source : Colette Cariou (450) 687-2230



QU'EST-CE QUE L'ALTA ?

C'est une association qui défend les droits des usagers du transport en commun adapté de Laval.

La mission première de l'ALTA est d'améliorer le service de transport adapté de

Laval. Pour ce, elle est très active sur la scène politique. Autrement dit, l'ALTA parle au nom de tous les usagers du transport adapté pour que leurs besoins soient mieux écoutés. C'est un organisme de défense de droits.

Communiquer avec nous

Association Lavalloise des usagers du transport adapté

387, boul. des Prairies, local 210 B

Laval (Québec) H7N 2W4

Tél. : (450) 663-5958

Télé. : (450) 663-5219

Courriel internet : alta@cam.org



LE DROIT D'ÊTRE VIEUX

Pièce en deux actes. Création collective du théâtre des Aînés de Charlesbourg, à la demande du g.p.i. La Source, pour inciter à un plus grand respect des droits des aînés en résidence privée.

L'histoire se passe dans une petite résidence privée de dix résidants. Des problèmes y sont exposés, provenant des préposés de l'établissement ou des proches des résidants ou de ceux qui les côtoient ou même des résidants eux-mêmes. Des pistes de solutions y sont aussi présentées.

Le tout a été conçu dans un but d'information mais aussi de divertissement, c'est pourquoi l'humour y occupe une place importante.



Les auteurs

Claude Arcand,
Jean-Louis Bergeron,
René Chamberland,
Lise Genest,
Muguette Robert,
Mireille Roy.

PROGRAMME ROSES D'OR

Connaissez-vous le Programme Roses d'Or ? Il s'agit d'un programme d'appréciation des résidences privées avec services pour les aînés. Ce programme dont l'idée a germé en Mauricie a été développé au Saguenay-Lac St-Jean-Ungava et il est expérimenté depuis 1999 dans plusieurs régions du Québec dont Laval.

Des appréciateurs bénévoles sont formés et se servent d'une grille d'appréciation rédigée à partir de normes dont certaines sont incontournables. Les résidences visitées doivent se conformer aux dispositions et aux normes du Programme. Les critères touchent les aspects physiques de l'immeuble, la sécurité des lieux, la qualité de vie et les services offerts.

Le Comité aviseur régional est formé de personnes provenant des services sociaux,

des résidences privées, de Ville de Laval, de l'AQDR, de l'Association québécoise de gérontologie et d'une représentante des aînés vivant en résidence privée avec services, le tout coordonné par la FADOQ de la région.

Ce comité s'assure que les résidences se conforment aux normes et continuent de les respecter suite à l'obtention d'une ou deux Roses d'Or.

Un bottin est publié aux deux ans. Vous trouverez dans ce bottin les coordonnées des résidences privées ayant obtenues leurs qualifications Roses d'Or. Vous pouvez vous adresser à la FADOQ de votre région pour obtenir plus d'informations sur ce programme et obtenir copie du répertoire.

**Andrée Blanchard, secrétaire
à l'AQDR LAVAL**



Théâtre des Aînés de Charlesbourg Inc.

Présente

Une pièce *humoristique* en 2 actes



« Le droit d'être vieux »

Mise en scène de Claude Arcand
Assisté de Lise Genest

Avec comme **PORTE-PAROLE...**
L'unique « **André Lejeune** »



Venez rire en cœur

Endroit : Salle André-Mathieu
475, boul. de l'Avenir

Date : 19 octobre 2005

Heure : 13 h 30

Coûts : 10 \$ taxes incluses (non-membres)
8 \$ taxes incluses
(membres AQDR ou FADOQ)

Réservation : AQDR : (450) 978-0807
FADOQ : (450) 686-2339

Le jeune de cœur

En collaboration avec :

Courrier
Laval

LAVAL

AQDR Laval

FADOQ
Mouvement
des Aînés
de la
Région Laval